

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE



البعثة الدائمة  
لدى مكتب الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية بسويسرا

A vérifier au prononcé

**Déclaration de l'Ambassadeur Idriss Jazaïry,  
Représentant permanent devant la plénière de la  
Conférence du Désarmement du 31 janvier 2012**

**Conférence du Désarmement  
Session 2012**

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence.

Votre présidence intervient au moment difficile du début de la session où vous avez à nous offrir un fil d'Ariane pour trouver une issue au débat sur le programme de travail après l'adoption, fort heureusement rapide, de notre ordre du jour.

Soyez assuré, Monsieur le Président de notre plein soutien pour vous accompagner dans vos efforts.

Le document de travail que vous nous avez fourni m'invite à anticiper sur quelques éléments de la problématique du programme de travail de la Conférence que je développerai dans mon discours d'adieu ultérieurement.

Tout d'abord, je voudrais vous exprimer toute ma gratitude pour les efforts que vous avez déployés et pour le document de travail CD /1929 qui traduit votre bonne foi et l'intérêt que vous portez à la Conférence du désarmement. Ce document stimule la réflexion sur la CD à un moment critique marqué par de graves motifs de préoccupations face au blocage persistant de la Conférence.

Vous évoquez la démarche à suivre pour essayer de trouver une solution au sujet du programme de travail. C'est une gageure en vérité que de s'engager dans une voie autre que celle de consultations sur les consensus obtenus jusqu'ici pour tenter de lever les réserves sur les points de discorde. A cet égard, je continue de croire que la décision CD/1864 adoptée par consensus en mai 2009, que votre document n'évoque pas,

constitue une base de compromis sérieuse pour engager des négociations et des consultations à même de prendre en charge, à terme, les préoccupations de sécurité de tous.

Il m'est difficile d'imaginer des solutions radicalement différentes dans la mesure où le cadre de la CD/1864 a été muri sur une décennie de négociations. Il constitue le cadre logique qui s'impose au bon sens de tout programme de travail si nous devons en avoir un. La solution nécessiterait un accord politique comme cela a été mis en évidence lors de la 1<sup>ère</sup> plénière de la session 2012 par mon ami l'Ambassadeur du Chili Pedro Oyarce. Mais pour tenir, cet accord doit être basé sur le bon sens. Faute d'un accord sur cette base, l'Algérie à l'instar des pays du Mouvement des Non-Alignés plaide pour la convocation de la SSOD IV.

Je suis assez réaliste pour reconnaître cependant que la tenue de cette Conférence est exclue au cours de 2012, pour des raisons politiques évidentes.

Les conditions ne semblent pas, comme vous le soulignez Monsieur le Président, se prêter à l'adoption d'un programme de travail. Toutefois, il nous faudrait réfléchir quant au moyen de continuer à travailler sur les questions de fond au sein de la Conférence en attendant de parvenir à un accord sur un programme de travail où en nous dispensant carrément d'un tel programme. Comme dit un proverbe swahili : « Faute de commander le vent, il faut savoir s'en servir ».

Les options présentées dans votre document de travail préconisant de mettre la Conférence en stand-by ou de réduire le temps alloué à ces réunions laissent le problème entier. Au demeurant le blocage de la Conférence n'est pas un

épiphenomène. Cette situation vaut à différents degrés pour la plupart des mécanismes multilatéraux de désarmement. Et si nous suivons cette logique nous devrions mettre en stand-by toute la mécanique onusienne de désarmement.

Je partage votre point de vue que même s'il n'y a pas accord sur le programme de travail, nous pourrions avoir des discussions de fond sur toutes les questions à l'ordre du jour. Ceci inclurait les matières fissiles en tant que partie du point 1 relatif au désarmement nucléaire. Le règlement intérieur nous autorise à suivre cette voie. Il convient de préciser qu'au sens du règlement intérieur contenu dans le document CD/8/Rev 9 du 19 décembre 2003 le programme de travail équivaut à un calendrier des activités de la Conférence pour la session. Nous pourrions à ce titre revenir au format simplifié du programme de travail appliqué durant les années 1980 qui nous permettrait de négocier les rapports des délibérations sur les discussions et de les refléter dans le rapport annuel. Cet exercice ne devrait pas préjuger de la mise en place d'organes subsidiaires ou du lancement de négociations.

Depuis 2004, chaque année nous organisons des débats thématiques, tantôt dans un cadre officiel, tantôt dans un cadre informel, sous la conduite de coordonnateurs. Ces réunions ont été l'occasion de réitérer les positions respectives de nos Etats sans pouvoir toutefois refléter leur teneur dans le rapport annuel. Nous souhaitons que le format du programme de travail que je propose nous permette de passer de l'étape de prononcer des discours à une phase de rédaction où on aura à négocier et à approuver par consensus des rapports sur les débats. Ceci permettrait peut-être d'instaurer un climat de confiance et de revenir à la fonction initiale de la CD, à savoir la négociation sur les questions de fond. On pourrait enfin

préparer ainsi les éléments techniques pour d'éventuelles négociations.

Le processus de négociation multilatérale de désarmement est par nature très complexe. Il demande de la patience et du temps. Rappelons-nous que le 1<sup>er</sup> instrument négocié par la CD, à savoir la Convention sur l'Interdiction des Armes chimiques a été conclu en 1993, 15 ans après la mise en place de la CD.

Je vous remercie